

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon.	30	16	9
Etranger.	40	22	12

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les messageries et l'administration des postes se chargent des abonnements aux journaux.

Lyon, 5 Août 1848.

Dernier appel.

Electeurs, à votre poste !
Propriétaires et rentiers, votez pour les vrais amis des travailleurs !
Ouvriers, votez pour les candidats de l'ordre et de la liberté !

De cette alliance féconde sortira pour tous une situation nouvelle. Alors on pourra déblayer le terrain, et, sur des bases solides, asseoir le droit nouveau : le droit de solidarité entre tous les intérêts.

Sinon nous marchons tous à l'abîme.
Nous le répétons : des architectes, pas de maçons ! Vous, travailleurs, choisissez parmi vos patrons ceux en qui vous savez la science unie à un amour sincère de la fraternité. Vous, maîtres, éloignez de vos listes les hommes dont les fautes ont amené la chute de la royauté, et qui seraient encore les mauvais anges de la République.

La démocratie veut des soldats éprouvés. Il faut au conseil fortes têtes et bons cœurs.

Fortes têtes, pour conduire avec sagesse les affaires de la ville et organiser sagement le travail et le crédit.

Bons cœurs, qui sachent compatir aux misères du pauvre ouvrier, et sacrifient avec joie leur intérêt personnel à ceux des masses souffrantes.

Le club Central offre-t-il ces garanties ? — Non.

Il peut avoir de bonnes intentions; nous le croyons même; mais il prend un mauvais chemin pour les réaliser. Le progrès n'est pas là où il le cherche.... Et d'ailleurs, son passé doit nous mettre tous en garde contre l'avenir qu'il nous réservait.

D. Laforest.

Ils sont nombreux, ceux que la révolution de Février a tués sous elle. L'hécatombe se grossit chaque jour de quelque nouvelle victime, grâce aux caprices de la foule qui, tour à tour, sans cœur et sans pitié, comme sans souvenir de services rendus, immole les plus glorieux, les plus méritants, les plus éprouvés.

Le jour paraît venu d'inscrire le nom de D. Laforest sur le martyrologe populaire.

Qui l'aurait cru il y a deux mois à peine? Et à celui qui lui aurait prédit que les acclamations à peine éteintes s'allaient changer en sourds murmures, M. Laforest n'aurait-il pas eu le droit de répondre sans vain orgueil :

— La popularité acquise aux risques de la vie ne peut

être éphémère?

Il se serait trompé.

Lui qui avait appris à braver les furieuses colères de la multitude, lui qui avait appris ce rude et périlleux métier de maire du peuple, il lui restait à apprendre ce que dure la reconnaissance.

Il l'apprendra. Quand, rentré dans cette ville pour laquelle il a tout bravé, la ruine et la mort, il abordera ceux-là mêmes qui n'avaient pas assez pour lui de louanges et de couronnes, ces hommes se détourneront et ils s'en iront murmurant :

— Arrière, montagnard, qui avez osé voter contre l'état de siège.

Arrière plutôt, vous qui prétendez imposer un vote à la conscience d'un honnête homme.

Ah ! quand, dans les nuits de Février, seul, il luttait contre la multitude égarée, quand il répondait à ses cris menaçants : — *Vous pouvez m'ôter la vie, mais m'arracher ce que ma conscience réprovoque, jamais !*... Alors, vous n'aviez pas assez de mains pour applaudir, alors, vous trouviez noble et beau d'écouter le cri de la conscience,

Mais, comme la haine, la peur est aveugle. Et c'était, il faut bien en convenir, c'était la peur qui criait *bravo* par votre bouche, la peur qui tressait des couronnes civiques !... C'est là le vrai, le seul tort de M. Laforest. Il vous a vu trembler. Il vous sait par cœur. Vous ne le lui pardonnerez jamais.

Car enfin, il n'y a pas de milieu. Quand vous lui avez donné vos cent mille voix, déjà tout ce que vous lui reprochez maintenant était accompli. Votre vote d'alors était donc un mensonge, ou votre conduite d'aujourd'hui est une palinodie.

Sans prétendre, pour l'homme que nous défendons, à une comparaison peut-être un peu ambitieuse, n'y a-t-il pas, pour tout esprit impartial une analogie frappante entre la position de M. de Lamartine et celle de M. Laforest ?

Tous deux idoles du peuple *tout entier*, l'un à Paris, l'autre à Lyon, ils ont su, pendant deux mois, sans soldats et sans canons, avec la seule puissance de la parole et du cœur, maîtriser la multitude souveraine. Ils ont, aux applaudissements de la France, montré à l'Europe le plus noble spectacle que nation puisse donner à ses sœurs, — celui d'une armée d'ouvriers affamés gardant la demeure du riche, alors qu'ils n'avaient pas de pain, et mettant au service de la République trois mois de misère et de dévouement !

Depuis ils ont, l'un et l'autre, remis Paris et Lyon purs de sang et vierges de pillage, entre les mains du concile national. Leur tâche était finie, et c'est alors qu'ils ont tous deux accompli leur noble mission, que, depuis deux mois, ils ont déposé leurs pouvoirs dans le sein de la Constituante; et que celle-ci, par de fatales circonstances, n'a pu maintenir le flot populaire dans les dignes élevées par ces dictateurs pacifiques, — c'est alors qu'on s'attaque à ces deux idoles, qu'on démolit pierre à pierre leur popularité, qu'on leur jette l'insulte et la calomnie à la face, et que ceux-là que

Tous firent silence.
Une voix fraîche et timbrée fit entendre les strophes suivantes : c'était celle du comte d'Avila.

On dit que nos pères,
Seigneurs de hauts lieux,
Remplissaient leurs verres
A ras de vin vieux.
Amis, fêtons l'orgie,
Car sans elle il n'est pas de bonheur dans la vie.

Un jour de bataille
Était pour ces preux
Un jour de ripaille :
Buvons sec et mieux.
Amis, fêtons l'orgie,
Car sans elle il n'est pas de bonheur dans la vie

Buvons, car nous sommes
De par tous les dieux !
Comme eux gentilshommes ;
Buvons sec et mieux.

Amis, fêtons l'orgie ;
Oui, sans elle il n'est pas de bonheur dans la vie.

Beau pied d'Andalouse,
OEil noir, frais appas,
Maîtresse jalouse
Vous ne valez pas
Le plaisir d'une orgie.

Car sans elle il n'est pas de bonheur dans la vie.

A la dernière strophe de ce chant d'orgie, la portière s'agita, s'ouvrit brusquement, et trois hommes la main sur la garde de leurs épées, parurent à l'entrée de la salle du festin.

C'étaient les deux frères Carvajal, don Pèdre et don Juan, puis Zagual, l'écuyer maure.

Dieu avait sauvés des balles et des piques, sont lâchement poignardés par derrière.

Pour l'honneur de Lyon, qu'on n'y entende plus de ces voix qui parodient le mot de l'Athénien d'Aristide. Que le nom de M. Laforest sorte le premier de l'urne électorale, et qu'un vote unanime soit la tardive réparation d'un outrage-impéritie !

Ce qui nous console un peu de notre déchéance dans l'opinion de quelques-uns, c'est la haine sincère que nous ont vouée les sectaires de la République rouge.

Nous sommes entre deux feux. Chaque camp tire sur nous à boulets rouges. De chacune de ces églises, on lance sur nous l'excommunication, et ce ne sera de la faute ni des absolutistes, ni des communistes, si la vraie liberté sort saine et sauve de ce combat inégal.

Dernièrement, nous étions notés d'impitété pour avoir osé soutenir le droit sacré au travail... Quelques jours plus tard, on nous accusait de faire partie de la ligue impie des réactionnaires.

Pour les uns, — nous sommes des socialistes déguisés en républicains; pour les autres, nous prenons rang dans la pentarchie de la presse aristocrate.

Que conclure de cette attaque simultanée et divergente ? Voici : deux affirmations valant une négation, il résulte pour nous que cette double accusation d'hérésie nous vaut un certificat d'orthodoxie.

Intervention en Italie.

On nous écrit de Paris, le 3 août :

« Vous savez que M. Guerrieri était arrivé à Paris, porteur d'une demande d'intervention de la part du comité de salut public de Milan. On assure qu'il avait été suivi par M. Amalsi, agent du gouvernement provisoire de Venise, et chargé de réclamer aussi les secours immédiats de la France.

« Le gouvernement n'avait pu accéder à leur demande, et dans un conseil des ministres, tenu pour délibérer à ce sujet, il avait été résolu que la requête étant isolée, il serait sursis à toute décision jusqu'à ce que l'on sût le parti auquel s'arrêterait le roi de Piémont.

« A peine avait-on signifié cette décision à M. Guerrieri, que M. Albert Ricci, parti de Turin le 29 juillet, arrivait à Paris le 2 août au soir, et était reçu, dès le matin du 3, par M. Bastide. Cet ex-ministre, actuellement ambassadeur de Sardaigne auprès de la République, venait à son tour réclamer l'intervention française.

« Réuni de nouveau, le conseil des ministres a décidé en principe l'intervention.

« Nous entrerons donc en Italie. Il ne reste plus qu'à s'entendre sur la route à prendre, sur les moyens d'exécution et sur le jour.

« Milan voudrait l'entrée directe d'un corps d'armée français en Italie. Le roi de Piémont désire qu'on évite de faire passer les troupes françaises en Savoie et dans le Pié-

A cette apparition Bénavidès se leva.

Le chant avait cessé, toutes les têtes se retournèrent. Comme à l'approche d'une tempête, il y eut un silence profond, silence de mort où le sang se fige dans les veines, où le vertige vous monte au cerveau. A toutes ces joies, à tous ces rires venait de succéder une morne stupeur; le vin de Xérès avait taché les nappes : à son tour le sang allait les souiller.

Un homme au visage pâle, au regard menaçant, s'avance, c'est don Pèdre : arrivé près de la table, en face de Bénavidès, il tire de dessous son manteau le poignard qu'il a trouvé dans la chambre de Léonora.

— Marquis de Bénavidès, reconnaissez-vous cette arme ? Répondez..., répondez, vous dis-je. Et la fixité de son regard tombant de tout le poids d'une accusation terrible sur la figure du marquis, devenait pour le coupable un aspect effrayant.

A ces paroles inintelligibles pour lui, le comte de Velasco, placé à côté de Bénavidès, voulut parler.

— Silence, s'écria don Pèdre d'une voix tonnante, ce n'est point à vous que je m'adresse, comte de Velasco, c'est au lâche que voilà et qui a osé faire une tache au nom des Carvajal; et sa voix était tremblante, et ses lèvres blanches et serrées pouvaient à peine donner passage à ses paroles. En ce moment sa main serrait convulsivement le manche du poignard.

Tous les convives s'étaient levés. Don Pèdre s'était encore rapproché de la table.

— J'en jure par l'épée de mon père, un de nous deux ne sortira pas vivant d'ici. Maintenant je vais te faire savoir, Bénavidès, ma façon de penser; je suis bien aise que tous ces gentilshommes la connaissent. Eh bien ! écoute : je te dirai que tu es un lâche et un infâme, que tu mérites plus la main du bourreau sur ton visage que la pointe de mon épée sur ta poitrine : maintenant défends-toi. Et sa main jeta avec violence le poignard sur la table. L'arme lancée

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES CARVAJAL.

CHRONIQUE ESPAGNOLE.

(Suite. — Voir les nos des 30 juillet 1er, 2 et 4 août.)

— Par Saint-Jean de l'Épée, marquis, s'écria l'un des jeunes seigneurs, vous êtes ce soir d'une tristesse désespérante, le vin de Xérès semble vous glacer les lèvres, vous ne buvez pas.

— Ah ! dit un autre, moi je vous dirai bien pourquoi ce soir notre amphitryon est si triste : c'est que la belle Léonora continue sans doute à lui tenir rigueur.

A ces mots, un sourire amer glissa sur les lèvres du marquis de Bénavidès.

— Allons, dit un troisième, buvons à la santé de la belle Léonora, la perle des deux Espagnes : A la santé de la belle Léonora, hurlèrent toutes les voix; et toutes les coupes se vidèrent, et de nouveau les esclaves les remplirent.

Bénavidès seul ne vida pas la sienne.

— Décidément, marquis, tu auras fait ce soir une mauvaise rencontre, dit le duc de Velasco; voyons, conte-nous cela, car il n'est pas naturel d'apporter au milieu d'une fête une figure qui, pour la tristesse, peut lutter avec celle d'un hibou ou d'un minime; par Santiago, dis-le moi; si on t'a insulté, frère, la lame de mon épée n'est pas encore rouillée dans son fourreau....

— Allons, s'écria le comte d'Avila, il n'est pas question de savoir si une épée est ou n'est pas rouillée dans son fourreau; nous sommes ici pour rire, boire, et, pour commencer, je vais vous chanter une chanson, qui, par le vieux crâne de mon père, déridera notre ami, le marquis de Bénavidès.

mont, dans la crainte qu'il n'en résulte un mouvement révolutionnaire dans ses Etats.

« On assure que le gouvernement vient de donner des ordres à plusieurs régiments de se rendre à Toulon où ils seraient embarqués pour les côtes d'Italie. Mais, comme on s'attend à apprendre le résultat d'une grande bataille qui doit être livrée sur les bords du Mincio entre les Piémontais et les Autrichiens, de nouvelles troupes sont dirigées sur Grenoble pour entrer en Savoie, dans le cas où les Piémontais seraient vaincus dans cette rencontre décisive. »

Nous avons demandé à l'Union Nationale son point de départ sur le fait du droit héréditaire.

Elle nous répond que cette question est usée, et que cela ne la regarde pas.

Pareille réponse ne nous satisfait pas complètement, et nous persistons à demander à l'Union qui de Mer-vegh l'Élu, — de Hlod-wech le fratricide, — ou de Pépin l'usurpateur, est pour elle le représentant, l'initiateur du droit d'hérédité.

Pour nous, quelle que soit la valeur abstraite d'un principe, nous aimons cependant, pour le juger, à nous rendre compte de la moralité de celui qui l'a fait prévaloir.

Simple question de noms propres, et qui ne doit embarrasser aucunement ceux qui ont dû se livrer à une étude spéciale des traditions monarchiques, puisqu'ils en font un état de leurs doctrines.

Italie.

L'Italia del Popolo, rédigé à Milan par Mazzini, nous manque aujourd'hui.

Les Autrichiens ont pris Crémone d'assaut. Peschiera s'est rendue. La ligne du Mincio est perdue pour les Italiens. Tel est le résumé du dernier bulletin de Radetzki.

Il est temps que les Français passent les Alpes.

Mazzini s'est enrôlé dans les volontaires de Milan.

Les avant-postes autrichiens ne sont plus qu'à quatre lieues de la capitale de la Lombardie.

Zucchi y a été nommé commandant de la garde nationale. Les dames y fabriquent 100,000 cartouches par jour.

Le peuple a élu un triumvirat composé de trois dictateurs: Maestri, Rostelli et Fanti.

Les travaux de fortifications se poursuivent avec ardeur.

De nouveaux renforts sont arrivés à Radetzki.

Galibaldi est parti au secours de Brescia avec 6,000 volontaires.

A Rome, la guerre civile est imminente. Deux partis sont en présence: Mammiani et Rossi. On assassine les patriotes...

Venise a refusé de se rendre!

Un mouvement populaire a éclaté à Florence pour établir un gouvernement provisoire, mais force est restée au parti de l'ordre, soutenu par l'armée et la garde nationale.

Dans la soirée du 29, la flotte anglaise a mouillé à Naples; on assurait que les forces navales françaises ne devaient pas tarder à y arriver aussi.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 4 août 1848. — Présidence du cit. GRILLET aîné, premier adjoint, faisant fonctions de maire.

La séance est ouverte à six heures du soir.

L'appel nominal constate la présence des citoyens Bacot, Bernard, Bonnardel, Bouchardy, Bredin, Faure (Bruno), Brevard, Briandas, Carle, Chavent, Chipier, Dervieu, Ducarre, Edant, Fayolle, Fraisse, Grangé, Hodiue, Hobitz, Morlon, Morellet, Morel, Métra, Noailly, Pain, Pailleron, Prost, Pitiot-Colletta, Rave, Ravu, Ricard, Reveil, Regny, Seriziat, Vachez.

L'ordre du jour appelle la continuation des réclamations sur les listes électorales.

A propos de listes de Pierre-Seise, il a donné lecture d'une demande adressée au conseil par un très-grand nombre d'électeurs de cette section qui signale de très nombreuses radiations à opérer et de nouvelles inscriptions à faire.

Le cit. MORELLET s'oppose à ce qu'aucune des radiations demandées ne soit faite sans vérification de preuves. Il serait peu convenable de priver, au dernier moment, des

électeurs inscrits du droit qu'ils croient avoir, sans qu'ils fussent prévenus, et que, vu le peu de temps, il leur fût possible de réclamer. Les recenseurs ont agi comme délégués de l'autorité municipale, et ils doivent être crus jusqu'à preuve contraire.

Les citoyens Chavent, Edant et Morlon, appuient cette opinion.

Le cit. SERIZIAT dit que l'argument sur lequel le citoyen Morellet base son opinion ne lui paraît pas solide, parce que, s'il était admis, le conseil ne pourrait opérer aucune radiation, et ainsi ne faire qu'incomplètement le travail que la loi lui confie; mais il ajoute que, puisque toute demande d'inscription n'est admise que sur des pièces justificatives, il en doit être de même pour les radiations. Il demande donc que les radiations dont il s'agit soient soumises à un nouvel examen. Quant aux admissions, le conseil ayant à conférer un droit et à compléter le travail dont il a été chargé, doit agir dans le sens le plus libéral, et admettre les inscriptions que des noms honorablement connus viennent appuyer.

Le citoyen Pailleron et le citoyen Vachez appuient cette proposition; le conseil l'adopte. En conséquence, les radiations seront examinées à nouveau, et le travail sur les admissions commence immédiatement.

Le cit. MORELLET propose au conseil de témoigner, par un dernier acte, sa sollicitude pour tous les intérêts lyonnais en souffrance, en demandant à l'assemblée nationale des secours suffisants pour faire face aux nécessités de la position commerciale. Un rapport, sous forme de pétition, exciterait certainement les sympathies de l'assemblée. Les pressantes et inutiles instances qui ont été faites auprès de MM. les ministres nous forcent à sortir des habitudes ordinaires; nous ne pouvons, pour Lyon, accepter plus longtemps les conséquences des préoccupations exclusivement parisiennes; il faut que le pays tout entier connaisse la gravité de notre situation.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité, et on nomme, pour élaborer un projet de pétition à l'assemblée nationale, une commission composée des citoyens Reveil, Morlon, Morellet, Fraisse, Bouchardy, Dervieux, Bruno-Faure, Bernard.

Le cit. VACHEZ rappelle au conseil que, dans une de ses précédentes séances, il a entendu le rapport de la commission des intérêts publics sur la demande de M. Poncet, pour l'obtention d'un avis favorable à l'emprunt qu'il veut solliciter du gouvernement, dans le but de commencer les travaux de la percée de la rue Saint-Côme. La commission a conclu au rejet de cette demande, et le conseil a renvoyé à une séance ultérieure pour se prononcer sur ces conclusions. Comme il s'agit de travaux publics intéressant la cité, le citoyen Vachez voudrait que la discussion s'ouvrit immédiatement, déclarant que son intention est de combattre les conclusions de la commission.

Le cit. BOUCHARDY répond que l'examen des rectifications électorales fait au conseil un devoir d'ajourner toute autre question, et que celle, entre autres, relative au sieur Poncet, n'a rien d'urgent; elle demande à être discutée sérieusement et avec maturité.

Le conseil reprend son travail sur la révision des listes électorales, clôt sa séance à dix heures et demie du soir et s'ajourne à demain, six heures du matin.

Actes officiels.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, Vu le décret du 27 juin 1848, relatif aux individus destinés à être transportés hors du territoire continental, comme ayant pris part à l'insurrection des 23 juin et jours suivants; Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, arrête:

Art. 1^{er}. Une commission est formée pour l'examen des questions relatives à l'exécution du décret du 27 juin 1848, et spécialement de celles qui se rapportent au choix du lieu le plus convenable pour la transportation et au mode de transport qui devra être employé.

Art. 2. Cette commission sera présidée par le ministre de la marine et des colonies; elle se compose des citoyens:

Roger du (Loiret), représentant du peuple.
Vice-amiral Cécile, id.
Montrol, id.
Ternaux-Compans, ancien député;
Contre-amiral de Hell;
Levasseur, ministre plénipotentiaire de France au Mexique;
Maestro, directeur des colonies;

Roquemaurel, directeur du personnel militaire et des opérations maritimes au ministère;

Barbaroux, ancien procureur-général à l'île de la Réunion.

Art. 3. Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 juillet 1848.

E. CAVAIAGNAC.

Pour le chef du pouvoir exécutif:

Le ministre de la marine et des colonies, VERNINAC.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 2 août.

Tous les hommes qui siègent ici, quels qu'aient été leurs vœux, leurs espérances, se réunissent dans le même amour, l'amour de la France heureuse et prospère. (Bravo!)

Une voix: Et la République. (Rumeurs.)

Le cit. BERRYER: Ne nous divisons pas pour un désaccord unique qui n'altère pas la communauté des sentiments. (Bravos.)

De toutes parts: La clôture! la clôture!
La clôture mise aux voix est prononcée.

Le cit. président: Je vais mettre aux voix les conclusions du comité des finances, ainsi conçues:

« Les décrets du gouvernement provisoire en date des 26 et 29 avril 1848, sont abrogés. »

L'assemblée comprend que si elle adopte ces conclusions, elle déclarera par cela même qu'elle ne passe pas à la discussion du projet présenté par le gouvernement.

Les conclusions sont mises aux voix.

Le cit. président: L'article n'est pas adopté. (Réclamations.)

L'article 1^{er} est ainsi conçu:

« Il est établi, pour 1848 seulement, une contribution directe sur les prêts hypothécaires existant antérieurement au 16 avril de la même année. »

« Les prix de ventes d'immeubles qui auront été l'objet d'un transport ou d'une subrogation, seront assimilés aux prêts hypothécaires. »

« Seront exempts les prêts faits en exécution d'une ouverture de crédit commercial, et les créances appartenant aux hospices, établissements ou associations de bienfaisance. »

Le cit. BOUCHER DE L'ÉCLUSE combat cet article. (Aux voix!)

Le premier paragraphe de l'article est mis aux voix et adopté.

Le cit. RESANÇON propose un amendement consistant à ajouter au paragraphe ces mots: « Antérieurement à la même date. » Le paragraphe est adopté avec cette addition.

Le cit. DE LAROCHEJACQUELIN demande si les cessions de biens sont comprises dans la loi.

Le cit. GONDCHAUX répond négativement.

Le cit. VALETTE propose de compléter le paragraphe par cet amendement:

« La même contribution portera sur les autres créances hypothécaires, sur les inscriptions privilégiées quand elles seront le résultat de cession ou de transcription. »

Ce paragraphe est adopté.

Un débat s'engage sur le troisième paragraphe qui est mis aux voix et adopté.

Le cit. président: Le scrutin de division a été demandé sur l'ensemble de l'article premier.

Le cit. DE LAROCHEJACQUELIN: Je désire savoir si le citoyen ministre entend faire au nom de cette loi une question de portefeuille. (Agitation.)

Le cit. GONDCHAUX: Tout en soutenant énergiquement ce projet, je n'entends pas en faire une question de portefeuille. Je ne la poserai que pour l'ensemble de mes idées financières.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	717
Majorité absolue,	359
Pour l'adoption,	578
Contre,	539

L'assemblée adopte. (Sensation.)
La discussion est renvoyée à demain.
La séance est levée à six heures un quart.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

Séance du 5 août. — Présidence de M. ARMAND MARRAST.

La séance s'ouvre à une heure et demie.

Le cit. LEFRANC (des Pyrénées-Orientales) a la parole pour un fait personnel.

J'ai demandé la parole non pour rectifier le procès-verbal, mais pour un fait personnel. J'étais absent hier, on m'a demandé ce que j'entendais par une réclame. Je n'ai pas supposé que M. Vezin parlait en faveur d'un journal quelconque, mais j'ai pensé qu'il pouvait parler en faveur d'un

avec force alla frapper contre une coupe qu'elle renversa; c'était celle du marquis encore toute remplie de vin de Xérès. Le poignard rebondit contre la figure du marquis et l'écorcha.

Bénavidès porta la main à son front: il y avait du sang. Une expression sinistre alluma son regard.

Sur un geste du comte de Velasco les esclaves comprirent qu'ils devaient se retirer.

Alors tour aussi don Juan Carvajal s'avança; puis mettant une main sur l'épaule du comte de Velasco:

— Seigneur comte, vous êtes sans doute le second du marquis de Bénavidès.

Velasco se détourna, lui prit la main et la serra: tous deux s'étaient compris.

Zagal était resté sur le seuil de la porte, immobile, la main sur la poignée de son sabre; on eût dit le génie de la vengeance veillant et attendant sa proie.

En un clin d'œil la table du festin fut repoussée à l'extrémité de cette vaste salle.

Les deux frères, jetant bas leurs manteaux, tirèrent leurs épées et vinrent prendre position:

Le comte de Velasco, en regard de don Juan; Bénavidès, sombre et silencieux, en face de don Pèdre.

Quatre hommes, tous les quatre jeunes, pleins de vie, de force et d'espérance, allaient s'entr'égorgier.

A un signal donné, les épées se croisèrent; un instant on n'entendit que le bruit du fer qui heurtait le fer, et la respiration rauque et sourde des combattants. Bénavidès commença le premier à reculer; sa figure, de pâle qu'elle était, devint livide: la mort l'avait déjà marqué du doigt. Don Pèdre, les yeux allumés par la colère, avançait toujours: deux fois la pointe de son épée a effleuré la poitrine de Bénavidès, et deux fois son adversaire n'a évité le coup qu'en rompant à chaque pas.

Toutes les poitrines sont haletantes, une horrible anxiété se lit sur toutes les figures.

Velasco semble aussi céder: don Juan le presse vigoureusement.

Bénavidès recule toujours, ses jambes fléchissent et se débloquent sous lui, ses yeux deviennent hagards.

— Lâche, qui n'as de courage que pour déshonorer une femme, lui crie don Pèdre en grinçant des dents de rage; il venait d'apercevoir au doigt du marquis la bague qu'il avait donnée à Léonora.

Minuit sonnait,

— Ecoute Bénavidès, voilà l'heure de la justice qui sonne, et je suis l'exécuteur..., tiens..., et il lui plonge son épée dans la poitrine.

Bénavidès sentant pénétrer le froid de l'acier poussa un cri; il étendit les mains comme pour chercher un appui, ses yeux semblèrent sortir de leurs orbites, une convulsion fit trembler tout son corps. Puis, poussant un dernier râlement de mort, il tomba lourdement aux pieds de don Pèdre. Le sang sortait par torrent de sa bouche.

Dans le même moment le comte de Velasco, désarmé par don Juan, demandait grâce.

Don Pèdre, une main sur son cœur, comme pour en arrêter les battements, considérait l'agonie de son ennemi. On lisait sur sa figure le sentiment d'une vengeance satisfaite.

Quand il fut convaincu qu'il n'avait plus à ses pieds qu'un cadavre, il se pencha sur lui, arracha de son doigt déjà raidi par la mort la bague de Léonora, remit son épée dans le fourreau; puis se retournant du côté des convives consternés:

— Mes seigneurs, justice est faite, priez pour l'âme du marquis de Bénavidès.

La portière de damas fut de nouveau soulevée, puis don Pèdre, don Juan et Zagal le maure, sortirent comme ils étaient entrés.

Velasco les regarda s'éloigner. Un sourire infernal plissait ses lèvres. Quand la portière retomba, on eut pu l'entendre soudainement articuler ce mot, vengeance!

V.

Sept ans se sont écoulés depuis ces événements.

Par une brûlante matinée des premiers jours du mois d'août de l'année 1512, plusieurs litières de voyage, escortées d'une troupe nombreuse de gens à cheval, se rendaient à Martos. C'était toute la cour de Ferdinand IV, allant au-devant de son roi, qui venait de livrer en Andalousie plusieurs combats aux Mahométans, dans lesquels la victoire lui était toujours restée.

Plusieurs litières suivaient aussi, c'étaient celles des dames de la cour qu'entourait une troupe brillante de jeunes seigneurs, parmi lesquels on remarquait le comte de Velasco et don Juan de Carvajal: venaient ensuite des hommes d'armes et des écuyers qui fermaient la marche.

La route bordée de maigres buissons et de quelques prunelliers, dont le feuillage rare et menu n'aurait pas mis à l'ombre un grillon, traversait presque en ligne droite les plaines sèches et arides de cette partie de la vieille Castille.

La terre semblait incendiée des rayons du soleil; et le ciel, d'un bleu brillant, resplendissait d'une éblouissante clarté: la cavalcade soulevait après elle des tourbillons de poussière, et sous ses pas la route semblait s'allonger.

Vers le soir un vent d'orage commença à souffler par rafales violentes et impétueuses, de gros nuages cuivrés s'amoncèrent au ciel; par moments de rapides éclairs venaient les déchirer en jetant leur blême lueur sur cette campagne aride et solitaire.

On était encore loin de Martos, et déjà de larges gouttes de pluie commençaient à tomber, le tonnerre grondait dans le lointain, les oiseaux effrayés rasaient la terre et cherchaient un abri dans les buissons de genêts et de prunelliers épars au loin.

On n'apercevait ni arbre, ni maison, pour trouver un abri, et les coups de tonnerre se succédaient incessamment de plus en plus forts.

(La suite au prochain numéro.)

Ch. BOUVIER.

parti. Il est au moins singulier que l'on réclame précisément la liberté de la presse à l'occasion d'un journal qui n'y a pas toujours été très-attaché. (Oh! oh! rumeurs.) L'orateur descend de la tribune au milieu du bruit.

Le cit. de MONTALEMBERT dépose une pétition des religieux de Jérusalem, demandant que la France prenne sous sa protection les établissements religieux.

Le cit. BAUCHART a la parole, au nom de la commission chargée d'une enquête spéciale sur les faits qui ont préparé et amené les événements du 15 mai et des 25, 24, 25 et 26 juin 1848.

On va avertir les représentants qui se trouvent dans les couloirs ou à la salle des conférences.

Le cit. président : Le rapport que l'assemblée va entendre est de la plus haute importance. L'assemblée peut être appelée à ordonner sur ce rapport des mesures judiciaires; je recommande donc à l'assemblée l'attention la plus profonde.

Le cit. BAUCHART : Vous nous avez confié l'importante mission de procéder à une enquête sur l'attentat du 15 mai, et les luttes du mois de juin. Pour définir notre mission, nous nous reporterons aux termes mêmes du décret qui nous a institués. (Ici le rapporteur cite le texte du décret du 27 juin.)

Le rapporteur se félicite du concours empressé et respectueux que la commission a trouvé partout où elle a dû porter ses investigations. Mais il reconnaît que beaucoup de témoins n'ont pas dit tout ce qu'ils savaient; que plusieurs ont été placés sous le coup d'une intimidation qui leur a fermé la bouche. L'orateur passe à l'examen des deux grands événements sur lesquels a porté l'enquête. Ces deux tentatives sacrilèges ont cela de remarquables qu'elles sont dépourvues de cause et qu'on en cherche vainement jusqu'au prétexte.

En effet, à la suite de la révolution de Février, la liberté avait été poussée à ses dernières limites, la souveraineté du peuple exercée dans toute sa latitude. Que pouvait-on demander qu'elle n'eût donné, ou voulait-on aller par-delà les barrières qu'elle avait posées?

L'assemblée nationale, investie du prestige que lui donnent 10 millions de suffrages, vaquait à ses travaux quand, par un attentat inouï, elle est envahie et insultée.

Elle pouvait dès ce jour prendre les mesures que demandait le salut public; elle n'a pas même voulu alors que les ateliers nationaux fussent immédiatement dissous; elle veillait à l'avenir de ceux mêmes qui avaient contribué à la première attaque portée contre elle, quand le parti socialiste, qui n'avait pris qu'incidemment part à l'attentat du 15 mai, se chargea presque seul de la manifestation du 25 juin.

Le parti communiste, sorti du Luxembourg (sensation) et des clubs des ateliers nationaux, a conduit la lutte des quatre journées; nous avons recherché quel concours lui avait été donné d'ailleurs; qui avait répandu l'or; qui avait fourni les armes. Nous sommes restés sans certitude et presque sans indice; nous n'avons trouvé en présence que les deux partis toujours armés contre la société depuis le 24 février, un sans se mêler, le parti de l'anarchie et celui du socialisme. Ce que n'avait pas fait l'assemblée après le 15 mai, elle a dû le faire après le 26 juin. Elle a voulu sonder la plaie dans toute sa profondeur; c'est dans ce but qu'elle a ordonné l'enquête qui nous a été confiée.

L'assemblée n'avait pas cru devoir faire remonter antérieurement au 15 mai les causes des deux grandes catastrophes dont le contre-coup dure encore. La commission d'enquête a cru de son devoir de remonter plus haut et d'interroger, à partir du 24 février, les actes, même ceux du gouvernement, qui pourraient paraître avoir préparé et amené les déplorables événements de mai et de juin.

Le rapporteur, au nom de la commission, reproche au gouvernement provisoire d'avoir affaibli dans les esprits le respect pour l'assemblée nationale au moment même où elle allait naître du mouvement électoral; d'avoir créé une impulsion désorganisatrice imposée aux départements par des choix d'agents déplorables; d'avoir soldé sur les fonds secrets du ministre de l'intérieur l'envoi de commis voyageurs désignés par les clubs et recevant leurs instructions.

Ici M. le rapporteur donne lecture du *Bulletin de la République*, n. 16, où il est dit: « Si les élections sont mauvaises, il n'y a qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, c'est de manifester une seconde fois sa volonté contre une fausse représentation. Les départements forceront-ils encore Paris à faire une démonstration de ce genre? »

Le cit. rapporteur, pour répondre au désaveu fait par le citoyen Ledru-Rollin de ce fameux *Bulletin* n. 16, dit que la preuve est acquise qu'une femme célèbre (G. Sand) avait envoyé directement au ministre trois rédactions pour ce fameux numéro, et que le choix qui a prévalu est l'œuvre du citoyen Ledru-Rollin.

La commission est arrivée à signaler la politique double qui faisait qu'à côté du fameux et glorieux manifeste du citoyen Lamartine, on dirigeait une invasion sur la Belgique, invasion ordonnée au ministère de l'intérieur et dirigée sur la frontière par le commissaire du gouvernement lui-même.

Le cit. rapporteur en arrive à la commission du Luxembourg, qu'il qualifie par un mot du citoyen Arago lui-même. Il lui reproche les espérances irréalisables qu'elle a fait naître et les projets de violence qui s'en sont suivis, quand l'innocence de ces espérances a été évidente.

L'orateur cite les termes du citoyen Arago, qui s'est opposé à la création d'un ministère du progrès et du travail, parce que le citoyen Louis Blanc devait être placé à la tête de ce ministère.

La commission d'enquête parle des discours prononcés par le citoyen Louis Blanc au Luxembourg, discours qui n'ont été reproduits qu'in fidèlement par ordre de l'auteur, et que les sténographes ont dû établir sur leurs notes par l'ordre de la commission.

« Vous êtes les députés du peuple, disait le citoyen Louis Blanc aux délégués, et que l'assemblée nationale s'assemble ou non, votre assemblée à vous ne périra pas. » (Sensation prolongée.)

« Si j'arrive à la direction des affaires, disait encore le citoyen Louis Blanc, je n'oublierai pas que j'ai été un malheureux enfant du peuple, que j'ai été une victime de cet ordre social, et que j'ai fait contre cet ordre social le serment d'Annibal! »

« Mes amis, vous serez non-seulement puissants, mais vous serez rois; car tous les hommes sont égaux, tous sont rois! Au point de vue matériel, comme au point de vue moral, le système sur lequel est fondée la société est un système infâme. »

« Il faut pouvoir dire à l'assemblée, en lui proposant nos projets de loi: Ce n'est pas Albert, ce n'est pas Louis Blanc qui les présentent; c'est le peuple; repoussez-les, si vous le voulez. »

Le rapporteur rappelle que, dès le 26 février, le gouverne-

ment provisoire ordonna l'établissement immédiat des ateliers nationaux. Il fait l'historique déjà connu de cette déplorable institution.

On pouvait prévoir que cette immense agglomération d'hommes deviendrait bientôt une armée politique. Ce fut la partie modérée du gouvernement provisoire qui voulut s'assurer le concours de cette force; mais cette force lui échappa bientôt et passa au parti de l'anarchie.

Le cit. BAUCHART rappelle les manifestations du 16 mars, la démonstration qui s'ensuivit le lendemain, et à la suite de laquelle la salle du gouvernement provisoire fut envahie.

Des circonstances graves nous signalent la main de M. Caussidière et celle de M. Louis Blanc comme ayant dirigé ces mouvements. (Sensation vive et prolongée.)

Le rapporteur en arrive aux réunions pour les élections de la garde nationale, dans lesquelles on demandait aux candidats ce qu'ils feraient si l'assemblée nationale ne répondait pas à certaines espérances. Il rappelle une réunion des commissaires de police, tenue chez M. Caussidière, et dans laquelle le préfet aurait dit à ses agents de dire à leurs stupides bourgeois, à leurs gardes nationaux, qu'ils se feraient écraser s'ils avaient le malheur de se laisser aller à la moindre réaction; que 400 mille travailleurs n'attendaient qu'un signal pour faire table rase de Paris; que pour cela il n'y avait pas besoin de fusils, que des allumettes chimiques suffiraient. (Long et violent tumulte, dominé de temps en temps par la voix de M. Caussidière.)

Un autre document prouvait que M. Caussidière n'attribuait pas un privilège exclusif à ce moyen de destruction. Grandmènil écrivait en son nom à un artificier d'Angers, son neveu: Marc (Caussidière) vous prie de lui envoyer en grand secret quelques-unes de vos bombes.

Chez Sobrier, quelques jours avant le 16 avril, on agitait la liste d'un comité de salut public. Le citoyen Caussidière y était; Blanqui refuse de s'associer avec le citoyen Ledru-Rollin; le citoyen Ledru-Rollin repoussait Blanqui; Sobrier dit au citoyen Ledru-Rollin: Si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez dimanche jeté avec les autres par la fenêtre.

Ici vient l'histoire du 16 avril, imputé par la commission au citoyen Caussidière. Un sous-secrétaire d'Etat et le procureur de la République déclarent qu'ils ont demandé alors son arrestation.

Ledru-Rollin figurait dans la liste du pouvoir extraordinaire qu'on voulait créer; il devait être dictateur, a dit un des complices, mais il n'osa pas aller jusqu'au bout. (On rit.)

Le rapporteur cite la déposition du citoyen Lamartine sur le 16 avril: Il s'agissait d'un comité de salut public à substituer au gouvernement provisoire. Le citoyen Ledru-Rollin vint me dire: Nous allons être attaqués; il me rapporta les offres qu'on lui avait faites, le dessein qu'on avait de m'exclure. — Je lui dis: Vous avez, comme moi, le droit de faire battre le rappel. Le citoyen Ledru-Rollin se rendit à cette invitation sans répugnance. J'allai, moi, trouver Duvivier, etc.

On se rappelle qu'en effet ce fut ce jour-là que Duvivier et la garde nationale sauvèrent Paris.

Le général Changarnier a déposé qu'à l'Hôtel-de-Ville il n'a trouvé ni armes ni munitions. Le citoyen Lamartine survint, parla des divisions qui existaient dans le gouvernement provisoire, se plaignit de Louis Blanc, de Ledru-Rollin lui-même, les accusa d'être de moitié dans le mouvement.

Ce fut le citoyen Marrast qui envoya aux légions l'ordre de battre le rappel.

L'orateur signale l'envoi par ballots énormes et en franchise (mouvement) de journaux incendiaires, de conciliabules nocturnes dans le cabinet même du citoyen Ledru-Rollin, pour l'annulation des élections qui pourraient ne pas satisfaire les exaltés.

Voici le 15 mai.

La séance est un instant suspendue, à la demande du rapporteur.

Pendant cette suspension, le citoyen Ledru-Rollin se promène à grands pas dans l'hémicycle. Des groupes se forment sur les bancs de la Montagne.

La séance est reprise à trois heures.

Le cit. BAUCHART: Le club des clubs, sous la direction de Sobrier, celui des Droits de l'Homme, sous la direction de Villain, sont armés par les arsenaux de l'Etat et en rapport avec des hommes du gouvernement. Ce fut Longepied qui conçut la pensée de centraliser les clubs pour en faire un instrument électoral. La maison n. 16, rue de Rivoli, était devenue une forteresse: on y voit arriver 400 fusils et 50,000 cartouches délivrées par la guerre à la préfecture de police.

Le commandant de la garde nationale fut un jour lui-même prisonnier dans cette succursale de la préfecture de police. Sobrier et Longepied créèrent au club des clubs 500 individus, payés par le héros à raison de 10 fr. par jour, et envoyés dans les départements avec des instructions de Sobrier. La commission a eu les rapports de ces agents. On a envoyé dans les garnisons des sous-officiers pour y dénoncer les chefs aux soldats.

La société des Droits de l'Homme porte à 20,000 le nombre de ses affiliés; elle avait quatorze affiliations dans le seul département de la Seine; elle s'était établie au Palais-Royal, elle y fondait des balles et se préparait ouvertement à la guerre civile.

Certains membres du gouvernement étaient en rapport avec ces sociétés et s'en faisaient un moyen de force. Cet état de choses a duré même après la réunion de l'assemblée nationale. Des fabriques d'armes ont existé publiquement à Paris, sous la tolérance du gouvernement. — Les clubs continuaient à occuper les bâtiments de l'Etat. — Les ateliers nationaux s'étaient renforcés des délégués du Luxembourg, qui venait de se fermer. Les esprits des travailleurs avaient été mis en effervescence par les déclamations du Luxembourg, et M. Emile Thomas a pu dire qu'il avait dû empêcher une manifestation ayant pour but d'aller remercier M. de Lamartine de s'être réuni à M. Ledru-Rollin et de l'avoir maintenu au pouvoir.

Le rapporteur signale les déclamations des clubs contre les tendances de retour à l'ordre qui commençaient à se manifester; il analyse les décrets trouvés chez Sobrier.

Le cit. CONNON remplace M. Armand Marrast au fauteuil de la présidence.

Le cit. rapporteur continue: Au moment de l'attaque de l'assemblée, que voit-on en première ligne dans la salle? Longepied, l'hôte et le lieutenant de Sobrier. Il déclare qu'il est venu là par ordre de M. Ledru-Rollin, pour arrêter l'émeute ou la comprimer.

La commission exécutive, interrogée sur les événements du 15 mai, a déclaré qu'elle avait donné tous les ordres pour le salut de l'assemblée, que ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre si ces ordres n'ont pas été exécutés.

Il est vrai que la plus grande confusion a régné dans l'exécution de tous ces ordres; que la force armée ne se trou-

vait nulle part au point indiqué; en un mot, pas une autorité qui ne rejette sur une autre autorité les malheurs et les embarras de la journée.

Le cit. rapporteur impute le résultat de la journée du 15 mai à la nature même des forces que le pouvoir avait organisées pour le maintien de son autorité bien plus que pour le maintien de l'ordre. Il rappelle que la commission savait bien qu'elle ne devrait pas trop compter sur M. Caussidière, et que cependant elle laissait en place M. Caussidière, qui laissait de son côté le ministère sans rapport et sans informations. Pendant cette journée du 15, le préfet est resté inactif. D'ailleurs, le nouveau ministre de l'intérieur ne connaissait pas même le visage de M. Caussidière. M. Caussidière a déclaré qu'il ne savait rien des projets de Sobrier; mais on a trouvé un billet de Sobrier, fait prisonnier, adressé à Caussidière, et portant ces mots: *Délière-moi, comme tu me l'as promis hier.* (Mouvement.)

Le cit. rapporteur rappelle que le commissaire de police Yon a reçu du préfet de police un contre-ordre à un ordre donné par le président; M. Caussidière insistait pour que M. Yon retournât dans son ancien quartier, et qu'il ne s'occupât point de la garde de la chambre.

Le 2 mai, M. Caussidière aurait dit à un employé du Palais-de-Justice: « Le 4 mai, je dois jeter l'assemblée par les fenêtres. » Un fonctionnaire a déclaré que les forts et porteurs de la halle ont été, plusieurs fois, convoqués à la préfecture de police pour un service dont ils ne se rendaient pas compte.

Le 15 mai, pareille convocation a eu lieu. A l'arrivée des forts à la préfecture, un capitaine de la garde républicaine les arma, les plaça sur les combles, et leur dit de tirer sur tout ce qui se présenterait: garde nationale ou non. Les patrouilles de la garde républicaine ont toute la nuit crié: « *Vive Barbès! Vive Blanqui!* »

Lorsqu'on vint annoncer la dissolution de l'assemblée et le nouveau gouvernement provisoire, sur la liste duquel figurait M. Caussidière, les tambours battirent aux champs, et des acclamations ébranlèrent l'hôtel de fond en comble.

Que faisait cependant le citoyen Caussidière? Il était dans sa chambre; ce ne fut qu'après que l'émeute fut confirmée, et quand il eut reçu des communications secrètes des membres du gouvernement, qu'il se décida à sortir de sa chambre et à se déclarer pour la cause qui venait de triompher.

Un témoin a déclaré que le citoyen Caussidière avait fait venir à la préfecture les grenades de Vincennes, et qu'il n'y en avait plus dans cet arsenal.

Le cit. rapporteur dit que le citoyen de Courtais aurait dit: Nous ne sommes pas très-sûrs du citoyen Caussidière, mais il nous a donné sa parole qu'il nous avertirait vingt-quatre heures avant de tourner.

Ce fut seulement dans la soirée du 15 que le citoyen Caussidière se rendit au Luxembourg; après son départ, les citoyens Arago et Marie demandèrent seuls son arrestation.

Arrivant au rôle joué par certains membres de la chambre dans la journée du 15 juin, le rapporteur croit indispensable de revenir sur les actes et les paroles du citoyen Louis Blanc, établis aujourd'hui par de nouveaux et puissants témoignages.

Le 14 mai, une réunion de 15 ou 20 personnes eut lieu chez lui sur la convocation de Barbès. Plus de 60 personnes sont venues chez lui le 15 au matin. Il s'agissait, a dit le citoyen Louis Blanc, d'un déjeuner d'amis au café du Panorama. Un témoin a déclaré qu'au moment où les tribunes furent envahies, il a vu les citoyens Louis Blanc, Albert et Barbès applaudir aux factieux du geste et du sourire.

Des interruptions violentes se font entendre du côté de la Montagne.

Le cit. DAVID (d'Angers) demande qu'on n'invoque pas de témoins sans citer leurs noms.

Le citoyen Louis Blanc s'est mêlé à diverses scènes du drame de l'invasion de l'assemblée. Un témoin a vu un homme, qu'on lui a dit être Barbès, suivi des citoyens Louis Blanc et Albert; tous trois, enveloppés dans un drapeau, se donnèrent la main. En ce moment la foule se précipita dans l'assemblée.

Un témoin a entendu le citoyen Louis Blanc féliciter les ouvriers d'avoir exercé un droit imprescriptible, celui de la pétition; mais il vous reste à invoquer d'autres droits: à côté de celui de vivre il y a celui de mourir, et c'est à votre tour à tenir le sommet de l'échelle sociale.

Le citoyen Louis Blanc a été entendu par un autre témoin disant: « La démonstration de ce jour, est non pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent. » Et après ce mot, on le porta en triomphe.

Il était dans la salle des conférences quand on y faisait les listes du gouvernement provisoire, et y laissa mettre son nom en tête sans protester.

Sur l'esplanade des Invalides, le citoyen Louis Blanc, entouré de 60 à 80 personnes, résistait à ceux qui voulaient le porter en triomphe; un cabriolet passe, le citoyen Blanqui y monte et crie: « A l'Hôtel-de-Ville. » Le propriétaire en a déposé. Le citoyen Louis Blanc s'arrête place de l'École-de-Médecine, et prend la route de l'Hôtel-de-Ville; il a été vu sur le quai aux Fleurs entouré de trois hommes armés.

Le citoyen Louis Blanc a déclaré que s'il avait pris la route de l'Hôtel-de-Ville c'était dans le but de calmer l'effervescence publique; arrivé au quai aux Fleurs, il prétend être retourné chez lui.

Un lieutenant-colonel de la garde nationale, témoin nouveau de l'enquête, annonce que, pénétrant dans l'Hôtel-de-Ville déjà envahi, il a reconnu parfaitement le citoyen Louis Blanc.

Le cit. LOUIS BLANC: Quel est ce témoin?

Le cit. BAUCHART: Le colonel Watrin.

Le cit. président: Je ferai respecter la liberté de la tribune; vous parlerez après.

Le citoyen Watrin a donné le signal complet du citoyen Louis Blanc; il prétend n'avoir pu se tromper.

Un témoin a déclaré que le citoyen Watrin avait en descendant déclaré qu'il croyait avoir reconnu le citoyen Louis Blanc.

Un des artilleurs de la garde nationale, le citoyen Lamblin, a trouvé dans la nuit du 15 au 16 mai, à l'Hôtel-de-Ville, une lettre écrite par un des conspirateurs, qui déclare être à l'Hôtel-de-Ville avec les citoyens Albert et Louis Blanc.

Voici la lettre, textuellement reproduite:

« Rue de l'Arbre-Sec.
« Je t'écris un mot pour que tu ne sois pas inquiète; je suis avec Albert et Louis Blanc. Nous tenons séance cette nuit au Luxembourg.
« TON MARI. »

L'orateur prend un nouveau repos. Il est quatre heures un quart.

A quatre heures et demie, le rapporteur reprend la lecture de la partie de son travail relative aux événements de juin.

Portefeuille financier.
La Bourse a été très ferme aujourd'hui; de nombreuses

demandes au comptant faites par les premiers agents, ont produit un mouvement de hausse très rapide.

Cependant, vers la fin de la Bourse, on a fait circuler de fâcheuses nouvelles sur l'Italie, qui ont produit une petite réaction en baisse.

Le 5 0/0 a ouvert à 70 50, ferme à 71 très demandé, après avoir fait 71 50.

Le 3 p. 100 a ouvert à 44 et resté à 44 50.

Il faut ajouter que de nombreuses livraisons, que l'on croyait en liquidation, n'ayant pas eu lieu, la Bourse s'en est ressentie favorablement.

Les actions de la Banque ont monté de 25 fr., à 1635.

Les chemins de fer restent également en hausse. L'Orléans à 670, Rouen à 465, le Nord 378 75, Lyon 338 75.

Les fonds anglais arrivent en baisse de 1/8 0/0. Ils ont fait au plus haut 87 1/8.

On attend avec impatience l'impression que produira sur le crédit public le revirement de M. Goudchaux, salué par une hausse à la Bourse, quand il inaugura son entrée au pouvoir par un retour aux doctrines financières qu'il a flétries hier, en les qualifiant de monarchiques et accusant la complète ignorance et la profonde incapacité des hommes qui s'en étaient faits les patrons. Nous craignons que la Bourse ne soit pas tout-à-fait aussi avancée en finances progressives et démocratiques que ne l'est devenu M. Goudchaux depuis sa brouille avec le comité. Il est peut-être malheureux qu'en cette matière la Bourse soit regardée comme juge en dernier ressort; mais M. Goudchaux lui-même a reconnu si hautement la compétence de ce tribunal, que nous craignons bien qu'on ne veuille, en aucun cas, l'admettre à la récuser à l'avenir.

Le conseil général de la Banque de France vient de voter l'établissement d'un comptoir dans la ville de Metz.

PARIS, 3 août 1848.

Correspondances particulières de la LIBERTÉ.

La réunion du Palais-National a décidé, hier, qu'elle adoptait pour la vice-présidence de l'assemblée les noms suivants: MM. Corbon, Bixio, Cormenin, Guinard, Georges Lafayette et Gustave de Beaumont. Cette liste, à laquelle se sont ralliés les membres de l'Institut et ceux du cercle démocratique, a été adoptée après une discussion des plus vives. La réunion était au grand complet, le ban et l'arrière ban des *semi-montagnards* avaient été convoqués. Plus de trois cents membres y assistaient.

La réunion du Palais-National doit, dit-on, essayer de porter M. de Lamartine à la présidence de l'assemblée, si M. Armand Marrast accepte l'ambassade d'Angleterre.

Le comité de législation s'est occupé aujourd'hui par continuation de la proposition de M. Astoin, sur les garanties à donner aux ouvriers en cas de faillite des patrons.

Le comité du travail a examiné, de son côté, la proposition de Wolowski, relativement au travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Le discours de M. Proudhon, extrait du *Moniteur* et accompagné de l'ordre du jour motivé, était crié hier dans les rues de Paris par des vendeurs.

On parle d'un pamphlet de M. de Lamennais, qui paraîtrait prochainement, sous le titre de *Coups de Sabre*.

Un courrier extraordinaire est arrivé ce matin à Paris, portant des dépêches de M. Savoye, ministre de la République à Fancfort. On dit que dans ces dépêches, le représentant de la France donne l'assurance que la diète n'interviendra pas dans la question d'Italie.

Tous les préfets et sous-préfets récemment nommés viennent de recevoir de M. le ministre de l'intérieur l'ordre formel de se rendre sous trois jours au lieu de leur destination. Faute par eux de satisfaire à cette injonction; ils seront remplacés.

Une pétition se signe en ce moment à Paris afin que l'assemblée nationale ne prenne pas de vacances avant d'avoir voté la constitution.

On nous assure que M. Molé, ancien président du conseil des ministres sous le dernier gouvernement royal, va être nommé ambassadeur de la République française en Angleterre.

Les parents des insurgés n'ont plus, par ordre supérieur, aucune communication directe avec les prisonniers.

Le héros de la Pologne, Mierolawski, est à Paris.

M. Mierolawski a été reçu hier matin par M. le ministre des affaires étrangères, dont les efforts ont puissamment contribué à obtenir la mise en liberté de cet héroïque jeune homme.

Nous empruntons les détails suivants au rapport semimensuel du préfet de police de Paris:

« L'amélioration que j'avais signalée dans quelques bran-

ches d'industrie se soutient; la proposition des travailleurs occupés aux travailleurs inoccupés a fait, ces jours derniers, quelques progrès. Sur 28,225 ouvriers qui habitent dans les garnis, 18,058 sont occupés; 10,167 sont inactifs. Parmi ces derniers, il faut comprendre 3,000 individus environ qui, de tout temps et sous tous les régimes, persistent à fuir le travail pour se livrer à de honteuses et coupables habitudes.

« La population des garnis a diminué cette semaine de 2,767 âmes. Cette diminution résulte du départ d'ouvriers qui sont retournés en province.

« Le Mont-de-Piété, depuis le 25 juillet et jusqu'au 31 inclusivement, a prêté 302,002 fr., et les remboursements qui lui ont été faits se sont élevés à la somme de 334,302 fr. La différence entre ces deux chiffres indique une amélioration sensible dans la situation des classes laborieuses.

« Dans l'espace de six jours, du 25 au 30, il a été accordé 2,304 passeports à des citoyens français; sur ce nombre 593 étaient gratuits. Le chiffre des passe-ports délivrés à des étrangers a été de 572 seulement.

« Les hôtels garnis et les maisons meublées de la capitale ont vu décroître légèrement le mouvement de leurs locataires. Il y est entré 4,689 personnes et il en est parti 5,585. Cette différence doit être attribuée à l'ouverture des vacances. 519 étrangers sont descendus dans les hôtels: 462 sont partis, ce qui semble prouver que le séjour de Paris offre plus de sécurité aux étrangers et que notre capitale les verra bientôt affluer dans ses murs comme par le passé.

« L'ordre public, au point de vue de la répression des crimes et délits, continue d'être parfait. Nous n'avons à déplorer qu'un seul attentat commis par un soldat en état d'ivresse contre un citoyen inoffensif. Il a été dénoncé huit attentats contre la propriété, dont une tentative d'incendie. Le nombre de vols simples et escroqueries a été en moyenne de sept par jour.

« Les prisons renfermaient, le 24 juillet, 3,282 détenus ordinaires; le 30, ce nombre était réduit à 3,219. Le chiffre des détenus pour cause d'insurrection est de 9,223.

« L'état sanitaire des prisons est toujours parfait. »

EXTERIEUR.

Irlande. — L'insurrection est comprimée.

Les 6,000 insurgés qu'avait rassemblés O'Brien se sont enfuis devant 50 policemen.

Russie. — Une conspiration vient d'être découverte à Saint-Petersbourg. 14 gentilshommes russes, commandés par le polonais Staniszewski, devaient, à la faveur d'un incendie, poignarder le czar qui, dans ces occasions, se montre toujours au lieu du sinistre.

Les conjurés se sont évadés. 10,000 roubles sont promis à qui arrêtera leur chef. Plus de 7,000 personnes nobles sont compromises.

Autriche. — La plus grande incertitude règne sur la guerre engagée entre les Hongrois et les révoltés de Styrie. On parle de nouveau de l'abdication de l'empereur.

Espagne. — Des muletiers de Reuss annoncent que Cabrera a passé l'Ebre à Mequinenza.

Amettler, le bras droit d'Espartero, vient, dit-on, d'organiser une insurrection républicaine dans le Lampourdan.

Le 24 juillet, Maziano le christino s'est emparé d'un képi et d'un pantalon garance, qu'il assure devoir appartenir à Cabrera lui-même.

Vous verrez que c'est là ce qui aura forcé Cabrera à passer l'Ebre.

NOUVELLES LOCALES.

Elections municipales.

On nous prie de donner de la publicité aux candidatures suivantes:

Section de l'Hôtel-de-Ville.

PAIN fils.—BOUCHARDY (Eloi).—MONNIER (IVAN).—CHIPIER aîné.

Section Saint-Clair.

BREDIN (RAPHAEL). — BRIANDAS (VICTOR). — BON (JULIEN).

Section du Jardin-des-Plantes.

RAVE.—CHAMPAVERT.—GRANGÉ.—GUINET.

Section de l'Ancienne-Ville.

HOBITZ.—BREVARD.—MARNAS.—BINET aîné.

Section de l'Hôpital.

LAFORREST (DÉM.) — BROSETTE. — BERNARD (A.) REVEIL (Ed.).

Section dite d'Orléans.

HODIEU. — PAILLERON. — PITIOT-COLLETTA. — BRUYN.

Section de la Halle-aux-Blés.
RICARD. — FAURE (BRUNO). — VACHEZ. — BRUNEL.

Section Perrache.

Nous sommes autorisés à annoncer que MM. Morand et Julien se désistent de leur candidature aux fonctions municipales, et engagent leurs amis à reporter leurs voix sur MM. BONNARDEL.—FRAISSE.—LOYSON.—REGNY.

Section Bellecour.

VALOIS. — SERIZIAT. — PROST.

— On s'entretient depuis trois jours de la disparition de deux honorables habitants de Lyon, membres de notre fabrique de soieries.

On nous assure que M. G..., sur lequel on avait principalement des craintes, se serait brûlé la cervelle.

Quant à J..., jusqu'à cette heure on est sans renseignements aucuns sur son sort.

— On nous apprend que l'insouciance des républicains modérés a laissé triompher à Grenoble des candidats de l'opinion exaltée. Nous espérons que cette nouvelle épreuve ne sera pas perdue pour nos électeurs.

— L'agitation qui s'était produite ces jours-ci à la Croix-Rousse paraît se calmer; le bon sens des masses a triomphé des excitations de quelques séditeux. Les mesures militaires n'ont pourtant pas encore cessé. La soirée d'hier s'est passée sans désordre, malgré les craintes que de folles menaces avaient pu faire concevoir.

— Nous nous attendions à voir placarder, ainsi que le promettait l'affiche du club Central, la liste de ses candidats. Il n'en a rien été, et l'on nous assure que l'autorité s'y est opposée.

— Ce matin, des ouvriers maçons étaient occupés à étayer la façade d'une maison de la rue Centrale dont les murs, superposés sur de vieilles constructions, commençaient à fléchir.

— Le recensement qui s'opère en vue d'une réorganisation prochaine de la garde nationale se poursuit avec activité.

— Le citoyen Roche, propriétaire du café de Paris, place des Célestins, nous prie de porter à la connaissance du public qu'il consacrerait le bénéfice de sa soirée de dimanche, 6 courant, à la souscription ouverte en faveur des ouvriers sans travail.

AVIS. — La nommée Claudine Grillot, veuve d'une personne dont le nom est inconnu, est priée de se rendre à la mairie, bureau municipal, pour affaire d'intérêts.

CORRESPONDANCE.

Le *Peuple Souverain* publie des vers dans son numéro d'hier en ajoutant, avec une certaine hésitation, qu'on dit qu'ils ont été faits par un candidat aux élections municipales dans la huitième section.

Electeurs de cette section, nous avons cru nécessaire de nous enquérir de ce fait, bien que par la forme il ne fût réductible qu'à des proportions d'un *on dit*, et nous devons déclarer qu'il est résulté pour nous la preuve que ces vers ne sont pas l'œuvre du citoyen à qui on essaie de les attribuer. Celui-ci d'ailleurs a considéré une telle imputation comme une odieuse calomnie, et il s'est empressé de déposer une plainte contre le journal qui s'est rendu complice d'une diffamation que ne sauraient excuser ni les haines de parti, ni les amosités personnelles.

(Suivent onze signatures.)

Bourse de Paris du 3 août 1848.

Cinq pour cent, 71 ».—Dito fin courant, 71 25.—Trois pour cent, 44 25.—Dito fin courant, 44 50.—Quatre pour cent, » »	Quatre canaux, 870.
Actions de la banque, 1630.	Rentes de Naples, 71 50.
	Dettes actives d'Espagne, » »
	Emprunt romain, 56 »
	Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	672 50	Orléans-Vierzon	262 50
Paris à Rouen.	432 50	Montereau à Troyes.	» »
Rouen au Havre.	215 »	Nord.	378 75
Paris à Strasbourg.	333 75	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	340 »	Tours à Nantes.	333 75
Avignon à Marseille.	220 »	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	120 »	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	105 »	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	88 75	Centre.	» »
Saint-Germain.	» »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	402 50	Sceaux.	» »

Bourse de Lyon du 5 août 1848.

Orléans, 675 comp.; 680 liq. cour. — Rouen, 450 comp.; 455 liq. cour. — Marseille, 225 comp. — Nord, 382 50. — Loire, 276 25. — Fonderies, 3450 comp.; — Gaz de Lyon, 3200.

CONDITION DES SOIES. — Samedi 5 août 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 39 — Ouvrées, 30. — Grèges, 9. — Dernier numéro, 174.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Etude de M^e SEVE, avoué à Lyon, place du Change, 4.

Suivant exploit de l'huissier Peyle de Lyon, en date du deux août mil huit cent quarante-huit, enregistré, la dame Marie Guichard, sans profession, épouse du sieur Jean Guer, pâtissier, en état de faillite, avec lequel elle demeure à Lyon, rue Paradis, a formé à son dit mari, par-devant le tribunal civil de Lyon, demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux.

M^e Seve, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, place du Change, 4, a été constitué par la dame Guer, et occupera pour elle dans l'instance en séparation de biens dont s'agit.

Pour extrait, Signé: SEVE, avoué.
Lyon, le 4 août 1848.

A VENDRE DEUX CHIENS ÉPAGNEULS noirs, âgés de cinq mois, d'une race bien connue à Lyon et très estimée pour la chasse de marais et de plaine. S'adresser place Béranger (Broteaux), au bureau de tabac.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se suc-

èdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques. Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

DÉPURATIF DU SANG.

L'on ne saurait trop recommander, pendant la belle saison, l'usage du Sirop Concentré de Salsepareille, préparé par QUET aîné, pharmacien à Lyon, pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, gouttes et toutes acrétes ou vices du sang.

S'adresser à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 51, et rue de la Préfecture, n° 5; à Thizy, M. Bouvier; à Mâcon, M. Mossel; à Bourg, M. Villards; tous pharmaciens.

THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Thés pour déjeuners, pour soirées, etc.

En vente chez GUILBERT, libraire, Rue Puits-Gaillot, 5.

JÉRÔME PATUROT

A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES.

Par LOUIS BEYBAUD.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.